
COVID 19 et conditions de la rentrée scolaire 2021

Chères familles,

L'heure de la reprise approche. Nous espérons que l'été vous a permis à vous et vos enfants de vous ressourcer. Nous mettons tout en œuvre pour que cette nouvelle rentrée se déroule dans les meilleures conditions possibles. Notre priorité est d'assurer la sécurité de tous, tout en permettant aux élèves d'avoir une scolarité la plus "normale" possible. Vous trouverez dans ce document le détail des précautions qui seront prises dans l'établissement lors de cette rentrée.

Remarques :

- Le protocole sanitaire en vigueur dans les écoles, collèges et lycées à partir du 2 septembre 2021 sera de niveau 2 (cf. infographie jointe à ce document)
- Le Pass sanitaire n'est pas nécessaire pour accéder à l'établissement.

Accueil des élèves

Tous les élèves seront accueillis à 100% en présentiel à compter du 2 ou du 3 septembre.

Le protocole sanitaire en vigueur sera appliqué strictement pour l'accueil des élèves, notamment sur les points suivants :

- le nettoyage et la désinfection des locaux
- la ventilation des salles de classes
- la limitation du brassage des élèves avec en particulier des récréations décalées (3 horaires différents sur une demi-journée, 2 au collège et 1 au lycée)

Du gel hydroalcoolique sera mis à disposition des élèves dans tous les espaces de l'établissement et ces derniers devront obligatoirement se désinfecter les mains lors de l'entrée en classe et au self.

Le port du masque

Pour les élèves :

- Le masque sera strictement obligatoire à l'intérieur des locaux.
- À l'extérieur (dans la cour), tant que nous sommes au niveau 2 identifié par le ministère de l'éducation nationale et si la distanciation physique est respectée, le masque pourra être enlevé ou abaissé. Néanmoins, ceux qui le souhaitent pourront le conserver en toute occasion. Il convient bien sûr de respecter les conditions d'hygiène dans la manipulation du masque.
- Deux masques sont nécessaires pour une journée : un pour la matinée , l'autre pour l'après-midi (nous vous conseillons d'en prévoir un de plus, surtout par temps de pluie).

Pour les adultes de l'établissement, le masque sera obligatoire à l'intérieur comme à l'extérieur.

Le self

Pour limiter le brassage, les élèves déjeuneront obligatoirement par niveau (6ème / 5ème...). Nous conseillons aux élèves de déjeuner de préférence chaque jour avec les mêmes personnes.

Les tables seront systématiquement nettoyées et désinfectées après chaque repas.

Les activités physiques et sportives

Les modalités seront les suivantes :

- Les élèves auront accès aux vestiaires à la condition stricte de ne jamais poser le masque
- les activités extérieures seront prioritaires si les conditions climatiques le permettent
- les activités seront adaptées pour permettre aux élèves de respecter la distanciation physique (au moins 2m)
- à l'intérieur comme à l'extérieur :
 - lorsque la distanciation physique pourra être respectée, les élèves auront l'autorisation de baisser ou d'enlever leur masque (le garder sera également autorisé)
 - lorsque les élèves devront se regrouper, ils devront porter le masque

Sorties scolaires

Elles seront limitées dans un premier temps aux lieux qui réservent des créneaux aux publics scolaires (piscines, bibliothèques, lieux culturels, etc.). Dans ce cadre, aucun Pass Sanitaire ne sera nécessaire.

Gestion des cas avérés et des cas contacts

Si votre enfant est cas contact ou testé positif au COVID 19, il est impératif de nous le signaler dans les plus brefs délais.

En classe de 6ème, l'apparition d'un cas positif entraînera systématiquement la fermeture de la classe pour une durée de 7 jours (cours assurés en distanciel).

De la 5ème à la Terminale, l'apparition d'un cas positif entraînera la recherche de cas contact à risque. Pour les élèves identifiés comme tels, la règle est la suivante (elle s'applique uniquement aux élèves cas contact à risque et pas à toute la classe) :

- Les élèves dont la vaccination est complète pourront poursuivre les cours en présentiel
- Les élèves ne justifiant pas d'une vaccination complète seront en distanciel pour une durée de 7 jours

Conformément aux indications gouvernementales, l'application de cette règle se fera sur la base de la responsabilité de chacun et de la confiance mutuelle entre l'établissement et les familles. Ce sera aux familles de nous indiquer si leur enfant sera présent ou non en classe.

Proposition de vaccination

L'établissement sera amené à relayer aux familles des opérations de vaccination à destination des élèves de 12 ans et plus. La vaccination relève d'une démarche volontaire, c'est pourquoi l'accès à ces opérations se fera selon les modalités suivantes :

- Pour les jeunes de moins de 16 ans, l'autorisation écrite d'un des deux parents sera requise.
- Pour les jeunes âgés de 16 ans et plus, la loi 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire, les autorise à demander la vaccination sans avoir besoin d'attester de l'accord de leurs parents. À Saint Benoît, en raison des principes qui guident la relation de l'établissement avec les parents, la recherche de cet accord des parents sera privilégiée.

Nous vous souhaitons à tous une excellente reprise , sereine et enthousiaste .

Je vous prie de croire à notre entier dévouement pour la sécurité et la réussite de tous.

Alexandre Gaudon
Chef d'Établissement



ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

PROTOCOLE ET CADRE DE FONCTIONNEMENT

Le passage d'un scénario à un autre est arrêté en fonction du contexte sanitaire général apprécié par territoire et au vu de l'avis des autorités de santé.

	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4
Doctrine d'accueil	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Hybridation au lycée selon le contexte local 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Hybridation pour les élèves de 4^e et 3^e avec jauge à 50 % • Hybridation au lycée avec jauge à 50 %
Protocole sanitaire	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves à compter du collège (droit commun en extérieur) • Limitation des regroupements importants • Désinfection des surfaces fréquemment touchées une fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire (droit commun en extérieur) • Limitation du brassage par niveau obligatoire • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur et en extérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire • Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le 1^{er} degré • Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur et en extérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire • Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le 1^{er} degré • Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas
Activités physiques et sportives	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de restriction à l'exercice des activités physiques et sportives (APS) 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur. En intérieur, absence de sports de contact et distanciation adaptée selon la pratique sportive 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur pour les activités de basse intensité compatible avec le port du masque et les règles de distanciation 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées uniquement en extérieur et dans le respect d'une distanciation de 2 mètres
Protocole de contact-tracing	<ul style="list-style-type: none"> • Écoles : fermeture de la classe dès le 1^{er} cas et poursuite des apprentissages à distance • Collèges et lycées : <ul style="list-style-type: none"> - les élèves contact à risque sans vaccination complète poursuivent pendant 7 jours leurs apprentissages à distance - les élèves contact à risque justifiant d'une vaccination complète poursuivent les cours en présentiel 			

